

SNASUB-LILLE COMPTE RENDU DU CHSCT-S DU 29 NOVEMBRE 2022

1 - CIRCULAIRE RELATIVE AU TELETRAVAIL AU SEIN DES SERVICES ACADEMIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 ET BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 :

1. Circulaire relative au télétravail au titre de l'année scolaire 2022-2023

La circulaire académique du 8 février 2021 est effective à cette rentrée sans modification. En revanche, les procédures s'effectuent sur l'espace colibris pour tous les agents.

L'objectif de l'administration a été de simplifier la procédure pour l'ensemble des agents et la chaine hiérarchique avec une validation collective par le N+ 2 à la suite d'une validation individuelle effectuée en amont par le N+1.

La campagne a été décalée en raison de la mobilité des agents en début de rentrée scolaire. Pour l'année en cours, elle s'échelonne du 1er novembre au 31 septembre 2023.

Les conventions individuelles sont gérées par la DRH dans une procédure annexe.

839 demandes ont été formulées cette année soit une augmentation significative de 11 %, soit 82 demandes de plus pour un pourcentage total de 59% des effectifs.

2. Bilan télétravail 2021-2022

Tous services confondus, pour un effectif de 1396 agents, 752 demandes ont été effectuées (53.87%). 402 agents peuvent télétravailler un jour par semaine, 340 agents deux jours par semaine, et 6 agents au-delà de deux jours par semaine. 4 personnes sont concernées par un refus

-Rectorat (Services académiques et de région académique)

Pour un effectif de 927 personnels, 558 demandes ont été effectuées soit 60,19%.

DSDEN du Nord

Pour un effectif de 252 personnels, 85 demandes ont été effectuées soit 33.73%.

DSDEN du Pas-de-Calais

Pour un effectif de 217 personnels, 109 demandes ont été effectuées soit 50.23%.

Pour l'ensemble des services, une majorité de collègues effectuent 1 journée de télétravail par semaine.

2 - INDEMNITE FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL

La dernière tranche d'indemnité télétravail pour l'année scolaire 2021-2022 sera versée sur la paie de novembre

Point sur la campagne 2022-2023

Sur les 834 demandes 453 demandes sont à valider

194 demandes sont finalisées (N+1 et N+2 et DRH).

7 avis défavorables pour des agents novices ou tâches non télétravaillables

Nous avons souligné la qualité du travail commun des services de la DRASI et de la DRH sur la mise en place des demandes sur l'application COLIBRI

L'utilisation de cette application facilitera le dépôt des demandes, leur validation par les différents niveaux hiérarchiques, et surtout facilitera la mise en place de l'indemnité de télétravail.

Comme indiqué plus haut la dernière tranche d'indemnité télétravail pour l'année scolaire 2021-2022 devait être versée sur la paye de novembre.

Si vous constatez un problème à ce niveau nous vous invitons à contacter votre service gestionnaire aux adresses suivantes selon le cas :

ce.depa-bpass-aae@ac-lille.fr pour les AENES

ce.depa-bpass-saenes@ac-lille.fr pour les SAENES

ce.depa-bpass-adjenes@ac-lille.fr pour les ADJAENES

Veillez à joindre la copie de votre convention de télétravail au courriel de demande.

L'objectif de l'administration est de verser aux agents le montant de l'indemnité télétravail en deux fois par an soit tous les six mois.

3 : SOBRIETE ENERGETIQUE ET EXEMPLARITE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

Déclinaison académique :

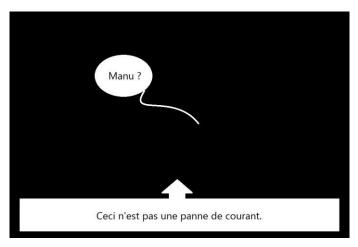
Ces consignes de réduction de températures sont appliquées à tous les sites pour lesquels le rectorat de Lille est donneur d'ordre (16 bâtiments dans l'académie), quand c'est techniquement possible, énergétiquement opportun et surtout en assurant un confort le plus acceptable possible.

L'interdiction des chauffages d'appoint a été rappelée et l'application de cette interdiction sera suivie.

L'éclairage ornemental de l'Hôtel académique a été totalement neutralisé.

Une mesure de limitation de l'eau chaude sanitaire est en train d'être étudiée pour tous les sites, néanmoins elle semble très difficile à mettre en œuvre pour les plus petits sites.

Les consignes de températures de chauffe des cumulus ont été passées en revue et diminuées au besoin à 55°C; certains



robinets d'eau chaude sanitaire pourraient être coupés (toilettes) tout en conservant l'eau chaude pour les besoins de la cuisine et de l'entretien (à confirmer et à valider si la réglementation est modifiée).

Des documents de sensibilisation ainsi qu'une communication seront établis et transmis aux utilisateurs des véhicules administratifs pour limiter à 110 km la vitesse maximale.

Par ailleurs le verdissement du parc automobile de l'académie de Lille continue.

Aujourd'hui l'Hôtel académique compte 90 places de stationnement sécurisées pour vélos, cet aménagement a été complété de 20 casiers à trottinettes.

Une nouvelle installation de stationnement vélo sécurisé est programmé pour le CIO de Lille. D'une manière générale, une étude est en cours pour mettre en place des installations supplémentaires lorsque c'est opportun ou nécessaire.

L'application nationale de l'État « *ODRIVE* » est déjà utilisée pour la gestion de la flotte automobile, elle est actuellement testée par le rectorat de Lille afin d'être déployée le plus rapidement possible pour la réservation des véhicules de service de la flotte. Son utilisation permettrait d'inciter le covoiturage professionnel en proposant au covoiturage des trajets similaires et adaptés déjà programmés.

Le rectorat, la DSDEN59 et la DSDEN62 ont été fermés le lundi 31 octobre.

A ce propos les SNASUB FSU a déploré l'obligation qui a été faite de prendre un jour de congé pour certains agents en postes non télétravaillables suite à cette fermeture, l'administration nous a assuré qu'elle sera vigilante sur ce genre de situation à l'avenir.

À l'Hôtel académique, une programmation automatique d'une température réduite pourrait, en outre, être mise en œuvre dans les bureaux non occupés du fait des jours fixes de télétravail du ou des personnels du bureau concerné (à l'étude)

Dans tous les cas, les économies d'énergie liées aux différents dispositifs mis en place seront suivies lorsque c'est techniquement possible.

4 - LES PERSONNELS CONTRACTUELS AU SEIN DES SERVICES ACADEMIQUES

Le contexte a changé pour la cédéisation, en effet les contrats de remplacement sur postes vacants ou fondés sur une suppléance ne permettent plus de cédéiser les personnels contractuels.

Le ministère a également annoncé à la fin du mois de juin un nouveau cadre de gestion des agents contractuels, pour lequel nous sommes toujours en attente. Ce cadre de gestion pourrait s'accompagner d'une clarification sur les assises juridiques.

L'ensemble des contrats sur postes vacants sont établis jusqu'au 31/08/2023 sauf ceux qui sont fractionnés et qui permettent de réintégrer des titulaires en cours d'année :

Administratifs catégorie B : 10

Administratifs catégorie C : 17

ATRF: 3

Infirmières: 3

Assistante sociale : 1

A la demande du SNASUB FSU l'administration a fourni les renseignements suivants :

Ancienneté des personnels contractuels au 31 août 2023 :

0-1an: 194

1-2ans: 159

2-3ans: 85

■ 3-4ans: 46

4-5ans: 26

5-6ans :28

Par mesure d'accompagnement et de transition il a été décidé de manière exceptionnelle de

proposer un CDI dans les conditions anciennes aux agents qui atteignent les 6 ans de contrat cumulés sans interruption de plus de 4 mois durant l'année scolaire 2022-2023. Le nombre d'agent entrant dans ce cadre est de 25 selon l'administration, ces personnels se verront donc proposer une cédéisation.

proposer un CDI dans les Victoire des contractuel·les conditions anciennes aux dans l'académie de Lille

a section académique du SNASUB-FSU de Lille avait lancé à la mi-septembre une bataille pour permettre la CDIsation d'agentes en CDD. C'est le rapport de forces qui a évidemment pesé après la réunion d'info syndicale, avec plus de 70 personnes, tenue le 15 septembre qui avait décidé d'organiser un rassemblement devant le rectorat le mercredi suivant et qui rassembla autour de 150 personnes. Il fut suivi d'une audience en urgence avec une délégation menée par le SNASUB-FSU et composée d'agent-es non titulaires.

Réunion d'info syndicale massive, rassemblement, audience, pétition, avaient constitué les principaux ingrédients de cette lutte.

La direction académique a finalement répondu à la section académique le 18 octobre, don nous reproduisons la réponse cicontre du secrétaire général de l'académie de Lille. C'est une belle victoire pour la section académique du SNASUB-FSU et nous sommes très contents pour tous les collègues contractuel·les concernés.

Notons la solidarité effective titulaires/non titulaires de bout en bout, qui a fait chaud au cœur. Il y a bien de l'espoir dans l'espri de solidarité que le SNASUB-FSL porte et qui n'est pas un vagusonge hors de propos.

Bien au contraire, il faut tire tous les enseignements de cett lutte, notamment pour les autre académies, pour tous les sec teurs où les contractuel·les son en butte à une administration qu refuse la CDIsation. Il faut s'ap puyer sur l'exemple lillois pou débloquer des situations simi laires. Ce qui s'est réalisé à Lilli doit pouvoir se réaliser partout.

François Ferretti

L'administration explique toutefois que si le nombre de cédéisation baisse cela aura mécaniquement pour conséquence d'augmenter le nombre de places offertes aux concours dans l'académie.

Une demande sera faite au ministère dans ce sens principalement pour augmenter significativement le nombre de places au concours interne ADJAENES qui permet de cibler davantage les agents contractuels en activité au sein des services.

L'action du SNASUB-FSU, en l'occurrence, seule organisation syndicale à l'écoute et attentive aux personnels contractuels, a permis de porter leur voix et de faire entendre leurs revendications. C'est ainsi, que suite à une audience obtenue grâce à une mobilisation exceptionnelle devant le rectorat, un certain nombre d'entre eux ont pu obtenir une cédéisation.

Message de Monsieur le Secrétaire Général d'Académie de Lille à l'attention du SNASUB-FSU

Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Suite à l'audience que nous avons eue au sujet de la CDisation des collègues contractuels, nous revenons vers vous comme convenu et souhaitons vous préciser les modalités de gestion des cédéisations pour cette nouvelle année scolaire, dans le cadre de la mise en place du nouveau SIRH RenoiRH au 1er janvier 2022.

Je vous informe que les contractuels ATSS qui atteignent durant cette année scolaire 6 ans d'activité continue sans interruption de plus de 4 mois se verront exceptionnellement proposer un CDI sous réserve de l'appréciation de leur chef de service.

Nous prévoyons un temps d'échange avec eux à ce sujet au moment de la proposition de CDI.

Parallèlement, nous engageons un suivi spécifique des agents contractuels ATSS les plus expérimentés afin de leur permettre de réussir aux concours via les formations.

L'Académie s'efforcera aussi d'élargir ses capacités d'ouverture du concours interne d'ADJENES dans la mesure des possibilités nationales, afin de pouvoir offrir de réelles possibilités de stabilisation aux contractuels le souhaitant.

Ainsi, à plus long terme, le choix académique est d'augmenter les capacités de titularisation plutôt que d'augmenter continument le nombre de CDI, ce nombre venant contraindre les capacités de recrutement par concours.

Mes services, notamment le DEPA, restent à votre disposition pour toute précision complémentaire. Même si le CDI offre une stabilité aux agents, le SNASUB conseille vivement aux collègues contractuels de passer le concours. En effet, sur les questions de mobilité, les agents en CDI ne sont pas prioritaires lors du mouvement. C'est également le cas pour le déroulé de carrière et l'accès aux promotions : les perspectives d'évolution professionnelle en

CDI sont minces et ne sauraient faire oublier que pour avoir de meilleures conditions de vie le concours reste la voie royale.



Le SNASUB a de nouveau demandé que le montant de la CIA de fin d'année pour les agents contractuels en contrat durant une année continue soit équivalent à la CIA des agents titulaires des trois catégories et en rapport avec leur niveau d'emploi (cette mesure ayant été annoncée le 24/11/2022 par M. le Secrétaire Général de Région Académique).

Un agent contractuel affecté sur un poste de catégorie B recevrait donc la même somme qu'un agent titulaire de Catégorie B, idem pour les agents contractuels qui seraient affectés sur des postes de catégorie C ou A : ils devraient recevoir la CIA correspondante.

Une régularisation du versement de la CIA des agents contractuels devrait intervenir sur la paye dans le courant du premier trimestre



Le SNASUB est également intervenu pour deux collègues contractuelles affectées en circonscription qui ont eu un début de mission au 29/08/2022 mais à qui l'administration a envoyé un contrat avec une prise de fonction au 01/09/2022.

Nous estimons inacceptable que les collègues ne soient pas rémunérées sur les trois jours de travail qu'elles ont effectués.

L'administration s'est engagée à examiner ce dossier dans les meilleurs délais.

5 - PROJET DE RELOGEMENT DES SERVICES DU DEC ET DU DEP

Le SRAPI a saisi la MRPIE (mission régionale de la politique immobilière de l'Etat) pour étudier l'opportunité d'un relogement du DEC et du DEP. Une expression de besoin, intégrant les surfaces spécifiques (salles d'examen, reprographie, stockage archives vivantes), a été transmise le 13 septembre. La MRPIE, en lien avec le SRAPI, étudiera plusieurs scénarii :

- Relogement dans un bâtiment domanial. Deux sites potentiels sont pré-identifiés : boulevard de Belfort (actuel DDTM) et rue de Tournai (DREAL). La faisabilité fonctionnelle et technique sur ces deux sites doit être évaluée.
- Le rachat du bâtiment Herriot avec réalisation de travaux pour répondre aux obligations du décret éco-énergie tertiaire.
- Maintien en locatif avec réalisation de travaux par le propriétaire.
- Le rachat d'un autre bâtiment ou la construction neuve : scénario type imposé par la DIE (Direction de l'Immobilier de l'Etat)

Une fois la faisabilité des divers scénarii réalisée, une analyse économique et budgétaire comparative des scénarii retenus sera établie sur 25 ans. Les coûts des différentes solutions étudiées seront calculés. Ils intègrent les investissements immobiliers (achat, travaux), le coût d'exploitation du bâtiment et le montant du loyer et des charges si location.

La décision finale devra être actée en CRIP (conférence régionale de l'immobilier public) ou en CNIP (conférence nationale de l'immobilier public) en fonction du montant global d'investissement. Deux ans minimums seront nécessaires pour mener cette étude et pour monter le dossier de labellisation finale.

6 - ÉTAT DU MATERIEL DES LIEUX DE CONVIVIALITE DES SERVICES ACADEMIQUES

Les sites des services académiques disposent tous d'un espace dans lequel les personnels peuvent se restaurer. Ces espaces sont, a minima, équipés de tables et de chaises, d'une fontaine à eau branchée sur le réseau, d'un réfrigérateur et d'un four à micro-ondes lorsque l'aération du local est possible.

Pour ce qui concerne l'Hôtel académique, le four à micro-ondes en panne dans le local 2002N a été remplacé par un neuf le 2 novembre dernier.

Concernant les fontaines à eau, certaines dysfonctionnent et ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de réparations ponctuelles par le prestataire en charge de leur maintenance COFRINO.

Trois d'entre elles ont été reprises fin septembre pour être réparées en atelier. Nous venons d'apprendre qu'elles sont de nouveau opérationnelles et sommes en attente de leur réinstallation.

7 - QUESTIONS DIVERSES:

-Le SNASUB alerte l'administration sur la quantité importante de cartons de dossiers et archives qui encombrent les bureaux, une demande est faite pour former les personnels sur l'application SAGA.

-Le SNASUB alerte également l'administration sur l'utilisation en très grands nombre de ramettes de papier placées sous les écrans pour rehausser la hauteur de ceux-ci. Nous déplorons que des écrans réglables en hauteur n'aient pas été fournis à l'ensemble des personnels.

Pour pallier cette difficulté et remettre en utilisation les ramettes immobilisées le SNASUB a proposé que soit étudiée la possibilité de confier la confection de caissons en bois d'une taille

adaptée aux élèves de SEGPA, ateliers protégés ou les lycées professionnels. Ce pourrait être une très bonne manière de valoriser leur travail tout en maitrisant les coûts.

Le SNASUB a fait part à l'administration des craintes émises par un grand nombre d'agents quant au versement de leur salaire suite à la prochaine mise en place du logiciel RENOIRH.

M HURIAUX et Mme DERACHE nous ont assuré que la mobilisation des services de



la paye est très forte sur ce sujet. La première paye gérée via RENOIRH sera celle de janvier. Les équipes du DEPA de la DRASI, de la DOS et de la DAB seront mobilisées le premier weekend de décembre et dans les semaines qui suivront pour vérifier que la bascule s'opère correctement et pour commencer à sécuriser les opérations de paye de janvier. La bascule sur le nouveau logiciel ayant lieu le 1^{er} décembre.

Malgré cela l'administration demande à l'ensemble des personnels de bien vérifier leur traitement de janvier dans le détail, il est prévu la création d'une adresse mail générique qui sera communiquée à tous et qui permettra à toute personne concernée de faire remonter une anomalie sur son traitement.

Le SNASUB a demandé égalent la vigilance de l'administration concernant les agents contractuels qui n'ont toujours pas obtenu la mise en place du remboursement de la part mutuelle, l'indemnité compensatoire de la hausse de la CSG,



le supplément familial de traitement et le remboursement des frais de transport.

Pour les circonscriptions du premier degré où les collègues secrétaires sont souvent sollicités pour réceptionner des livraisons dans des locaux parfois difficilement accessibles et avec des manutentions de cartons souvent lourds : Le SNASUB a demandé que des diables soient mis à disposition des collègues qui en feraient la demande afin de faciliter ces manutentions et de limiter les risques d'accidents.



Cette demande a reçu un avis favorable, mais devra être différée au prochain exercice budgétaire (début 2023)

Concernant la tarification de la restauration à l'hôtel académique : le SNASUB FSU a interpellé l'administration sur une possible augmentation des tarifs.

L'administration répond que la PIM (Prestation Inter Ministérielle de restauration) a été revalorisée au 1^{er} septembre passant de 1,29 € à 1,38 € et l'indice de déclenchement est passé de 480 à 534.

Pour ce qui est de la tarification du prestataire de la restauration de l'hôtel académique, il n'y a pas de demande d'augmentation de sa part à ce jour. **Toutefois une augmentation début 2023 est plus que probable.**

Le SNASUB interpelle l'administration sur le fait que des collègues d'un service nous avaient fait par du fait que leur jour de télétravail avait été annulé par leur hiérarchie compte tenu que dans la semaine considérée il y avait un jour férié.

La réponse de l'administration est plus que claire, un jour de télétravail est un jour de travail comme un autre et le fait de la présence d'un jour férié ne peut en aucun cas justifier le retrait d'une journée de télétravail.

De la même manière si une journée de télétravail tombe un jour férié cette journée de télétravail n'a pas à être « rattrapée » La convention qui fixe l'organisation du télétravail de chaque agent doit être scrupuleusement respectée tant par l'agent que par l'administration.

Dans le cadre de l'amélioration de la mise en place du télétravail pour les agents de la manière le plus large possible mais également dans un souci d'économies et d'écologie, le SNASUB fait part de son souhait d'accélérer et de maximiser la dématérialisation des documents. En effet nous constatons qu'un chemin important reste à parcourir



au regard du volume colossal de document édité chaque jour au format papier (courriels, arrêtés divers, etc...). Ces impressions ont un coût important tant au niveau énergétique, économique qu'environnemental.

Le SNASUB appelle de ses vœux qu'une réflexion sur ce sujet soit engagée dès que possible en y incluant l'ensemble des personnels des services.

Enfin à la demande de nombreux collègues secrétaires de circonscription le SNASUB a sollicité une rencontre pour un temps d'échange entre M le Secrétaire Général et la DSDEN et l'ensemble des secrétaires d'IEN. Avec si cela est possible la participation des chefs de service ou chefs de bureau des services de la DSDEN.

Cette demande à été accueillie très favorablement.

Reste à trouver un lieu adapté et une date, vraisemblablement courant janvier 2023.

Vos représentants du SNASUB

Nicolas BOUS Nancy CLAUS Patrick DUMOULIN Grégory OLEJNICZAK



Le service public, on l'aime, on le défend

